

Conseil Municipal

Vendredi 10 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dixième jour du mois de février, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 février 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, en Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain.

EXCUSES : M. NOIRET Patrick par pouvoir à M. ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane par pouvoir à MME WASSON Laurence, MME MARTINACHE Sonia par pouvoir à M. LACAILLE René.

ABSENTES EXCUSEES : MME MARFIL Nicole

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2023-1-11

ORGANISATION DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS SANS HÉBERGEMENT VACANCES AUTOMNE 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les dates des Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M) des Vacances d'automne 2023 comme suit :

DATES

ACM VACANCES D'AUTOMNE 2023

Préparation : samedi 21 octobre de 9h à 17h00

Animation : du 23 octobre au 03 novembre – 09 jours

Rangement bilan : vendredi 03 novembre de 18h00 à 20h00

RÉSERVATIONS et PAIEMENTS

VACANCES AUTOMNE 2023 :

Du 25 septembre au 13 octobre pour les Lallinois

Du 02 octobre au 13 octobre pour les extérieurs

L'organisation des ACM automne 2023 reprend les modalités de la délibération n° 2022-5 -18 du 28/11/2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD sur l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement pour les vacances de l'automne 2023 telle que indiquée ci-dessus.

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 26 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick est un vote par pouvoir de ZEBBAR Kamel, MME NOIRET Christiane est un vote par pouvoir de WASSON Laurence, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia est un vote par pouvoir de LACAILLE René

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

P/Le Maire empêché,

L'Adjointe Déléguée,

MME MAES Françoise